

GAIA

POUR LA
STÉRILISATION OBLIGATOIRE
DES CHATS DOMESTIQUES

❖ Réponses à 7 questions fréquentes ❖





Stériliser les chats, c'est vraiment nécessaire ? Ce n'est pas contre nature ?

En 2013 (date des dernières statistiques fédérales), **32.315 chats** ont été recueillis dans les 119 refuges belges qui ont répondu au sondage des autorités. Parmi ces animaux, plus de 10.575 ont dû être **euthanasiés**, tout simplement parce qu'il n'y avait pas assez d'adoptants pour eux. A ces statistiques s'ajoute le nombre, impossible à quantifier, de chatons issus de portées « non désirées » et dont on préfère « **se débarrasser** » à domicile (noyade...), mais aussi ceux que l'on fait euthanasier chez le vétérinaire ou que l'on jette à la rue.

Quand ils ne sont pas tués à la naissance ou abandonnés en refuge, les chats errants mènent une **vie de misère**. Ils souffrent souvent de la faim, du froid, des maladies et de l'hostilité des humains. Exposée aux risques d'empoisonnement et d'accidents, la vie du chat errant est relativement brève. En bref, nous faisons face à une situation de grave surpopulation des chats, dont les premières victimes sont les animaux eux-mêmes.

« Laisser faire la nature », c'est, pour un seul couple, donner la vie à 36 chats en l'espace de 16 mois... et revient souvent à **leur donner la mort**.

A contrario, la stérilisation offre de sérieux avantages pour la vie de son animal. Un mâle castré demeure énergique, et devient **plus sociable** et plus **affectueux**. Il vagabonde moins et cesse de délimiter son territoire avec son urine. Il aura moins tendance à se battre avec ses congénères, un comportement vecteur de maladies. Une femelle stérilisée est **plus calme**, n'a plus de chaleurs, et risque moins de développer des tumeurs mammaires.



Stériliser son chat, ce n'est pas déjà obligatoire ?

Malheureusement pas. En 2010, la ministre fédérale en charge du Bien-être animal proposait, sur la base d'un avis du Conseil du Bien-être animal, un plan pluriannuel (le « Plan Chats ») comportant plusieurs étapes : la stérilisation obligatoire des chats placés en refuges, puis celle des chats faisant l'objet d'une transaction, et finalement celle de tous les chats en foyer. Mais lors de l'adoption de ce texte en loi, cette dernière étape est **passée à la trappe**. Actuellement, les chats ne doivent donc être obligatoirement stérilisés que s'ils sont vendus ou donnés.

La dernière étape est pourtant la mesure la plus importante, la seule qui permet de résoudre le problème à sa source : à l'origine de la surpopulation des chats errants se trouvent les chats domestiques non stérilisés. Dans l'intérêt de tous, il est donc nécessaire d'appliquer la dernière étape prévue par le Plan Chats : la **stérilisation obligatoire des chats en foyer**.



Le coût d'une stérilisation ne représente-t-il pas un investissement trop élevé ?

Devant la situation actuelle, faire stériliser son chat est un gage de **bonne citoyenneté**. Il s'agit par ailleurs d'un **coût unique** : environ 70 € pour un mâle, 120 € pour une femelle. Par rapport aux autres frais vétérinaires et de nourriture qui seront dépensés pendant toute la vie de l'animal, le coût de la stérilisation est finalement minime. Enfin, la surpopulation féline engendre également des **coûts pour la société** : rien qu'en Wallonie et à Bruxelles, le budget pour la stérilisation des chats errants (issus des chats domestiques non stérilisés) s'élève à **200.000 euros par an** ; investi avec les finances publiques.



Le chat domestique n'est-il pas amené à disparaître une fois la loi sur la stérilisation obligatoire votée ?

Notre objectif est de rendre obligatoire la stérilisation jusqu'à ce que la situation de la surpopulation féline se soit améliorée. Nous sommes actuellement dans une **situation tragique** de déséquilibre : 10.000 chats euthanasiés par an, faute de place. Il est donc illusoire de penser que la race du chat européen va s'éteindre suite à cette mesure. Le Plan Chats tel que GAIA le soutient prévoit en outre une évaluation régulière de la situation, permettant d'assouplir la législation si l'on observe à terme un **équilibre** entre les abandons et les adoptions en refuge.



Pourquoi devrais-je stériliser mon chat si je n'en ai pas envie ? Pourquoi obliger chaque propriétaire à le faire ? J'ai un chat mâle, suis-je vraiment concerné ?

Du fait de leur surpopulation, les chats sont les premières **victimes** de la domestication. Tous les refuges et acteurs de terrain déplorent la situation tragique dans laquelle des milliers de chats (errants) doivent vivre. Depuis ses débuts, GAIA et d'autres associations mènent des campagnes de **sensibilisation** afin d'inciter les propriétaires à stériliser leur animal. Des efforts qui, au regard des statistiques officielles, sont **insuffisants** pour réellement résorber le problème.

Pour épargner à des dizaines de milliers d'animaux une vie de misère et une mort prématurée, **une solution s'impose** donc : l'adoption d'une loi rendant obligatoire la stérilisation des chats en foyer. Il est nécessaire de percevoir cette mesure comme un devoir citoyen et éthique auquel doivent répondre les propriétaires de chats, au même titre que les autres soins vétérinaires. Ce devoir s'applique également aux propriétaires de chats mâles : ce n'est pas parce qu'ils ne doivent pas assumer l'arrivée d'une portée non désirée... qu'ils n'ont pas une part de responsabilité dans cette problématique.

Parce qu'elle est la seule qui permettra d'aboutir un **équilibre viable** dans la population féline, la mesure prévaut sur des considérations non vitales, et, dans son esprit, elle s'intègre déjà dans la loi cadre de 1986 sur la protection et le bien-être des animaux. Elle peut être comparée à la loi qui impose déjà d'identifier tous les chiens en Belgique.



Pourquoi adopterait-on une loi dont on ne peut contrôler l'application ?

Il est évident que l'on ne pourra vérifier dans chaque foyer si les chats ont été stérilisés conformément à la loi. Mais cela n'enlève pas l'**impact** que la mesure aura. Nul ne s'attend à un résultat de 100 % de chats stérilisés, a fortiori dans les premiers temps après l'adoption de la loi. Au même titre que la loi imposant l'identification des chiens – et toutes les autres mesures contraignantes mais difficiles à contrôler – elle rentrera progressivement dans les mœurs pour devenir finalement la **norme**, aidée par l'effet du **contrôle social**. Aussi, les visites chez le vétérinaire contribueront inévitablement au bon respect de la stérilisation obligatoire des chats domestiques.



Ne dit-on pas qu'une femelle doit avoir une portée dans sa vie ?

Cette idée reçue ne se base simplement sur aucun argument scientifique, et contribue au problème de la surpopulation féline.

Pour plus d'infos :

www.gaia.be



Voice of the Voiceless

**Galerie Ravenstein 27
1000 Bruxelles**



info@gaia.be



02/245 29 50